

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Nicolas Chevreuil

Nombre de secouristes 14

Hôpital le plus proche Nantes

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 25'

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site La Rivière

Adresse La Chapelle sur Erdre

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1500m

Largeur minimum de la piste 6m

Largeur de la grille 45m

Longueur de la ligne droite de départ 80m

Nombre d'OCP* 19

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 54

En manche : 45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : 36

En manche : 30



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 16/04/2025

Club Motocycliste Sucéen
"La Rivière" - 44240 La Chapelle sur Erdre
Site : 447 844 598 0022
N° Association : W 44 200 3843
N° Club FFM : C0876

VISA DE LA LIGUE

DATE: 17/04/2025

**LIGUE
MOTO DES
PAYS DE
LA LOIRE**

Signature numérique de
LIGUE MOTO DES PAYS
DE LA LOIRE
DN : cn=LIGUE MOTO
DES PAYS DE LA LOIRE, o,
ou,
email=liguepaysdelaloire
@ffmoto.com, c=FR
Date : 2025.04.17
08:30:06 +02'00'

VISA DE LA FFM

DATE: 22/04/2025

NUMÉRO: 25/0418



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.com
ffmoto.org



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**CLUB MOTO SUCEEN
245 RUE DESCARTES - 44240 SUCE-SUR-ERDRE**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 22266581804 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **LIGUE MX / CDF QUAD CROSS SUCE SUR ERDRE** se déroulant à **LA RIVIERE** du **21/06/2025** au **22/06/2025**.

Cette attestation est valable du **21/06/2025 à 08 :00** au **22/06/2025 à 22 :00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **17 mars 2025**


GIE AXA France
28 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01



Version juin 2020

1

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.



Le 12/07/2021



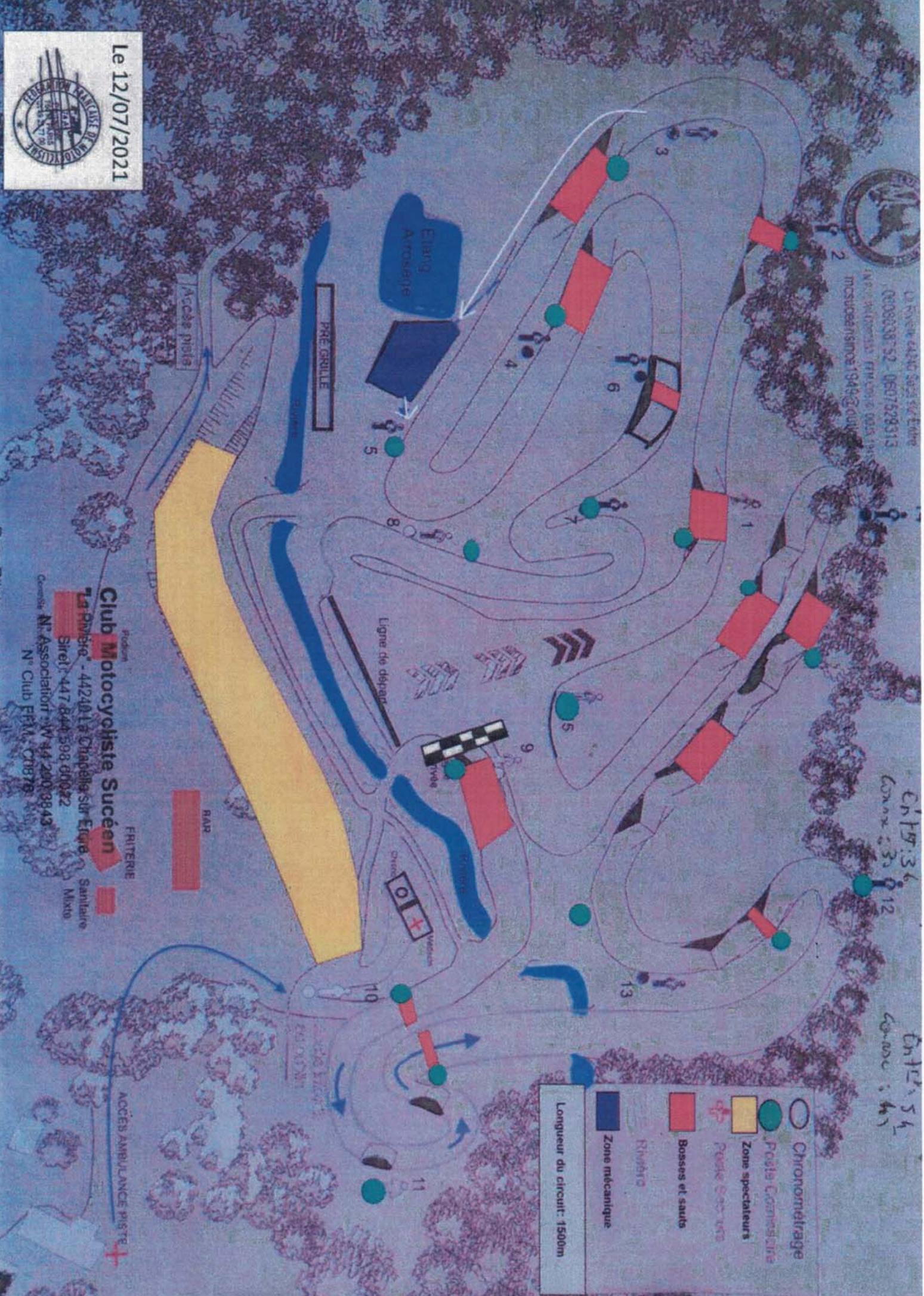
CLUB MOTOCYCLISTE SUCÉEN
 0203638752 0607528313
 1944-1945 FFM 1946-1947 FFM
 1948-1949 FFM 1950-1951 FFM
 1952-1953 FFM 1954-1955 FFM
 1956-1957 FFM 1958-1959 FFM
 1960-1961 FFM 1962-1963 FFM
 1964-1965 FFM 1966-1967 FFM
 1968-1969 FFM 1970-1971 FFM
 1972-1973 FFM 1974-1975 FFM
 1976-1977 FFM 1978-1979 FFM
 1980-1981 FFM 1982-1983 FFM
 1984-1985 FFM 1986-1987 FFM
 1988-1989 FFM 1990-1991 FFM
 1992-1993 FFM 1994-1995 FFM
 1996-1997 FFM 1998-1999 FFM
 2000-2001 FFM 2002-2003 FFM
 2004-2005 FFM 2006-2007 FFM
 2008-2009 FFM 2010-2011 FFM
 2012-2013 FFM 2014-2015 FFM
 2016-2017 FFM 2018-2019 FFM
 2020-2021 FFM

Club Motocycliste Sucéen
 7 La Rivière - 44240 La Chapelle-sur-Erdre
 Siret : 447 844 598 d'0222
 N° Association : W 44 200 3843
 N° Club FFM : 08878

Dern. Pilote

CHTY 36
 Course : 30 9 12

CHTY 54
 Course : 41



Longueur du circuit : 1500m

- Chronométrage
- Pits Connexions
- Zone spectateurs
- ⚡ Piste Spectateurs
- Bosses et sauts
- Piste
- Zone mécanique

ACCÈS AMBULANCE PISTE

FRITERIE
 RAMP
 Sanitaire Mixte

ACCÈS PISTE
 PRAIE GRILLE

Etang A roseaux

Le 12/07/2021